

SergeFerrari Group

Rapport des Commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2016 – Vingtième
Résolution

CABINET MARTINE CHABERT

74 RUE MAURICE FLANDIN
69003 LYON

MAZARS

131 BOULEVARD STALINGRAD
69624 VILLEURBANNE CEDEX

SergeFerrari Group

Siège Social : Zone Industrielle Tour du Pin - 38110 Saint Jean de Soudain
Société Anonyme au capital de 4 919 703,60 euros
RCS : Vienne B 382 870 277

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2016 – Vingtième
Résolution

SergeFerrari Group

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes ou à émettre
Assemblée Générale
Extraordinaire du 25
avril 2016*

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 5 % du capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

SergeFerrari Group
*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes ou à émettre
Assemblée Générale
Extraordinaire du 25
avril 2016*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 4 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

**CABINET MARTINE
CHABERT**



Martine Chabert

MAZARS



Pierre Beluze